

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :

**Marché de travaux pour
la réhabilitation du
Centre d'Art
Contemporain (CAC) «
Le Creux de l'Enfer » -
Avenant 1 lot 4, avenant
1 lot 7, avenant 1 lot 13,
avenant 2 lot 14**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avait donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Philippe BARRAU ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - AVENANT 1 LOT 4, AVENANT 1 LOT 7, AVENANT 1 LOT 13, AVENANT 2 LOT 14

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** les délibérations n°28 du 20 septembre 2023, n°24 du 24 octobre 2023, n°8 du 9 avril 2024 et n°27 du 25 juin 2024, n°39 du 17 septembre 2024.

- **Considérant** le marché de travaux pour la réhabilitation du Centre d'Art Contemporain (CAC) « Le Creux de l'Enfer », alloti en 11 lots attribués par délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2023, rendu exécutoire le 13 octobre 2023 et l'attribution des lots suivants :
 - Lot 1 – Echafaudages à l'entreprise SPEED ECHAFAUDAGES (69100 VILLEURBANNE) pour un montant de 34 438.78 euros HT,
 - Lot 2 – Curage/Gros Œuvre à l'entreprise SORAMA (63370 LEMPDES) pour un montant de 399 331,89 euros HT,
 - Lot 3 – Etanchéité/Zinguerie à l'entreprise ETANCHEA (63310 MONS) pour un montant de 95 777,21 euros HT,
 - Lot 5 – Ravalement de façades à l'entreprise DEMARS (42130 MARCILLY LE CHATEL) pour un montant de 236 398.40 euros HT,
 - Lot 6 – Menuiseries extérieures acier à l'entreprise POL AGRET (63100 CLERMONT FERRAND) pour un montant de 523 657,00 euros HT,
 - Lot 7 – Serrurerie à l'entreprise ACC (15130 SANSAC DE MARMIESSE) pour un montant de 211 119,40 euros HT,
 - Lot 8 – Menuiseries intérieures à l'entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE (63170 AUBIERE) pour un montant de 27 525.95 euros HT,
 - Lot 9 – Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture à l'entreprise PERETTI (43700 SAINT GERMAIN LAPRADE) pour un montant de 121 554,09 euros HT,
 - Lot 12 – Peinture intumescente est abandonné car suite aux retours du contrôleur technique ces peintures ne sont plus nécessaires dans le cadre de la réhabilitation,
 - Lot 13 – Electricité à l'entreprise ELEC INDUSTRIE (63300 THIERS) pour un montant de 108 530.76 euros HT,
 - Lot 14 – Chauffage/Ventilation/Plomberie sanitaire à l'entreprise THIERS CHAUFFAGE (63300 THIERS) pour un montant de 191 684 euros HT ;
- **Considérant** la délibération en date du 24 octobre 2023 rendue exécutoire le 06 décembre 2023 l'attribution du lot 10 – Chape et revêtements de sol à l'entreprise PERETTI (43700 SAINT GERMAIN LAPRADE) pour un montant de 42 912.47 euros HT et le lot 11 : Ascenseur à l'entreprise ORONA (63170 AUBIERE) pour un montant de 73 000.00 euros HT ;
- **Considérant** délibération en date du 14 novembre 2023 rendue exécutoire le 06 décembre 2023 l'attribution du lot 4 – Charpente métallique/Bardages/Couvertures à l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL (15130 SANSAC DE MARMIESSE) pour un montant de 136 792.13 euros HT ;
- **Considérant** la nécessité de conclure des avenants en plus ou en moins pour prendre en compte des ajustements de prestations :
 - LOT 4 : Changement de section de la charpente de la surélévation – tube de 120/120 remplacé par HEB 100 pour un montant de 1 996.00 euros HT ;

C.M. 17.12.2024

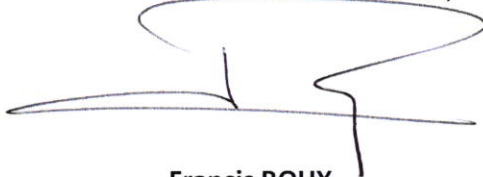
- N°44-

- LOT 7 : modification du auvent prévu motorisé qui sera fixe et une suppression d'habillages métalliques thermo laqués sur graine d'ascenseur + une plus-value pour l'oubli de métré d'un garde-corps à déposer pour un montant total de - 8 585.00 euros HT ;
- LOT 13 : Plus-value de 13 415.42 euros HT (demande d'ENEDIS de déplacer la platine de comptage dans le centre d'art + demande du bureau de contrôle de blocs d'éclairage extérieurs sur les escaliers et blocs de secours + demande de l'architecte d'ajouter des embouts blancs sur les luminaires + rehausse des prises existantes avec plancher chauffant) ;
- LOT 14 : Remplacement d'un radiateur Mezzanine, remplacement du radiateur côté passerelle Usine du May, modification des pompes de relevage, dépose et repose du panneau rayonnant installé pour un montant de 8 385.80 euros HT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 24 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP) ET 1 NPPV (Philippe BARRAU) :

- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 4 – Charpente métallique/Bardages/Couvertures avec l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL d'un montant de 1 996.00 euros HT portant le montant du marché de 136 792.13 euros HT à 138 788.13 euros HT ;
L'avenant n°1 du Lot 7 – Serrurerie avec l'entreprise ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL d'un montant de - 8 585.00 euros HT portant le montant du marché de 211 149.40 euros HT à 202 534.40 euros HT ;
L'avenant n°1 du Lot 13 – Electricité avec l'entreprise ELEC INDUSTRIE d'un montant de 13 415.42 euros HT portant le montant du marché de 108 098.50 euros HT à 121 946.18 euros HT,
L'avenant n°2 du Lot 14 – CVC Plomberie avec l'entreprise THIERS CHAUFFAGE d'un montant de 8 385.80 euros HT portant le montant du marché de 200 677.00 euros à 209 062.08 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER